

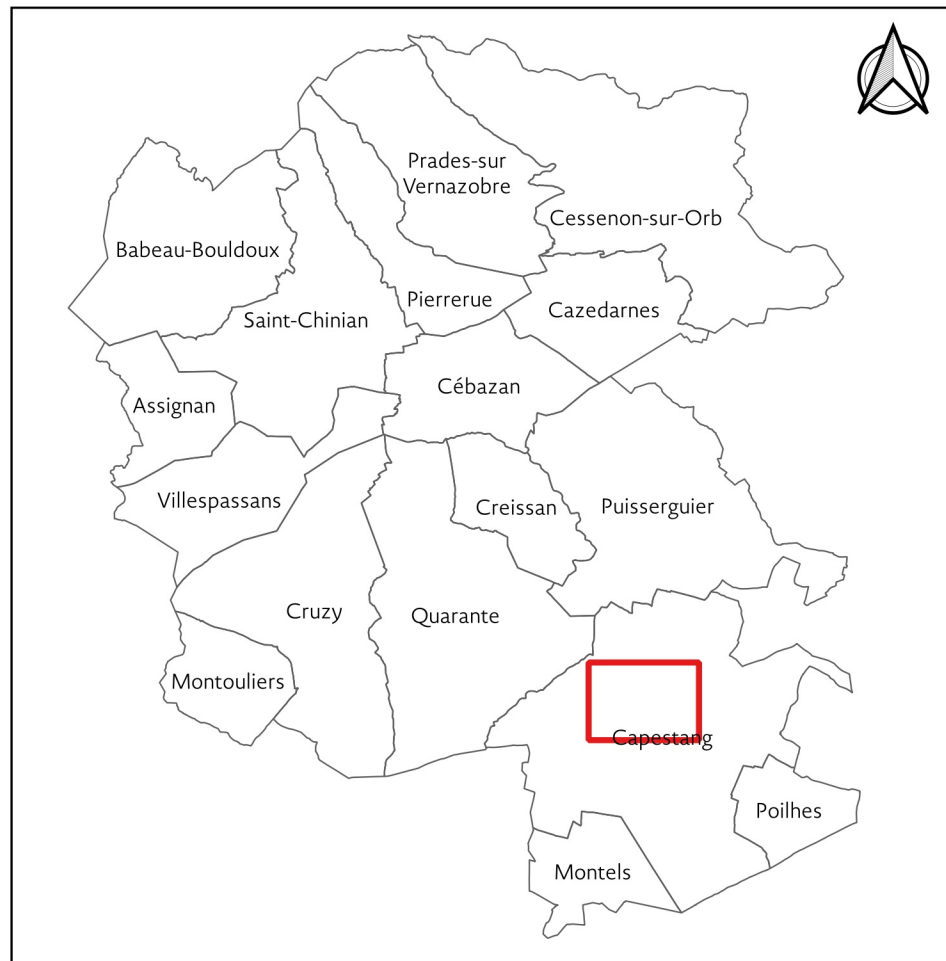
RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Capestang : Village

Echelle : 1/2500ème (au format A0)



AURCA

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
SUD-HÉRAULT

PLUi approuvé le 24 janvier 2023

LÉGENDE

Zones urbaines :

- Zone urbaine à dominante résidentielle
- Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques
- Zone urbaine à destination d'équipements publics

Zones agricoles et naturelles :

- Zone agricole
- Zone agricole constructible
- Zone naturelle

Prescriptions :

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de continuité écologique identifié au titre de l'article L.151-23*
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*
- Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6* (75m)
- Zone concernée par un risque inondation – consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PMI)
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment

* du code de l'urbanisme

